

# PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE

Le vote par procuration est autorisé sauf pour les votes à distance. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien.

Si vous ne pouvez pas être présent·e à l'Assemblée générale, veuillez remplir la procuration en précisant impérativement votre numéro d'adhérent·e et celui de la personne qui votera en votre nom, **en la renvoyant signée avant le 5 décembre 2024.**

par mail à : [abfgroupebretagne@gmail.com](mailto:abfgroupebretagne@gmail.com)

Je, soussigné·e

Adresse :

Numéro d'adhérent·e :

donne pouvoir à :

dont le numéro d'adhérent·e est :

pour me représenter à l'Assemblée générale du 9 décembre 2024

afin de prendre part au vote ou s'abstenir en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à

Le

Signature :